

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**  
**SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE**  
**MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 25 MARS 2019

*2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 18 mars 2019, le Conseil syndical a été convoqué une nouvelle fois.*

*Le Comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.*

Date de la convocation : 15 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 23

L'An Deux Mil Dix Neuf, le vingt-cinq mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

**Etaient présents :**

Isabelle ARNOULD, Nadine BATHELOT, Colette CLERC, Pierre DESPOULAIN, Christiane OUDOT, Dominique DIDIER, Bernadette MADIOT, Hervé PULICANI, François RICHARD.

**Etaient excusés :**

Martine BAVARD, Corinne BONNARD, Paul DAVAL, Arnaud DEMONET, Christian DEVAUX, Anne-Laure FLETY, Marie-Claire FAIVRE, Sophie GROSJEAN, Marie-Odile HAGEMANN, Jean-Paul MAUNY, Martine PEQUIGNOT, Jean-Marie SIBILLE, Fanny THIEBAUT, Michel TOURNIER.

**DELIBERATION 2019-7B : Délibération COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Nadine BATHELOT, Conseillère départementale et membre du Comité syndical, ce dernier décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2018.

La Présidente a été remplacée par Mme Nadine BATHELOT, Conseillère départementale et membre du Comité syndical et n'a pas participé au vote du compte administratif 2018.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.